

essentielles à l'élaboration de solutions et de moyens visant à réduire l'accès et la mauvaise utilisation des armes. Elles offrent des solutions pratiques à une campagne contre l'impact des armes légères/à feu sur la personne. Il s'agit respectivement de la consolidation de la paix, le désarmement et de la dimension crime et prévention, sur lesquels s'appuient les actions politiques externes du Canada en matière de contrôle international des armes.

Plutôt que de se pencher sur les moyens d'interventions privilégiés à chacune de ces dimensions indépendamment l'une de l'autre, nous allons chercher à établir un coefficient de sécurité à partir des indicateurs qui pourraient nous servir à mesurer l'efficacité de ces moyens d'intervention. D'une manière ou d'une autre ceux-ci ont comme principal objectif de réduire l'accès à l'arme légère/à feu.

### 3.1 Les paramètres étatiques de l'indice de sécurité individuelle

L'ISI permettra à la fois de considérer l'individu et à la fois l'État. C'est-à-dire que l'État sera considéré comme lieu de sécurisation du premier.

- D'abord parce que l'État demeure un acteur central. Il est la forme territoriale à travers laquelle le monopole de la violence et l'autorité s'exerce. C'est pourquoi l'indice de sécurité sera établi à partir du cadre étatique. D'autant plus que l'État dans la plupart des cas, détient le monopole de la surveillance sur un territoire donné. Enfin, il demeure jusqu'à ce jour le principal acteur du système international et c'est la raison pour laquelle l'indice de sécurité devra s'articuler autour de l'État<sup>30</sup>.
- Ensuite, (et c'est la conséquence de la première observation) parce que les données seront plus faciles à recueillir et à compiler si l'on se donne comme point de départ l'État. C'est-à-dire que l'État constitue le lien entre les deux niveaux d'analyse (individuel et global ou entre l'individu et le système international.)
- Enfin, si nous voulons créer un indice qui permettra éventuellement de comparer les niveaux de sécurité, nous devons avoir un point de comparaison qui sera, dans le cas échéant, l'État.

### 3.2 Indicateurs potentiels pour l'ISI (en fonction de l'accessibilité à l'arme)

---

<sup>30</sup> À la limite, la force d'autorité de l'État sur un territoire donné est en soi un indicateur.